



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 14 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 7 mai 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Marie-Josèphe LESENECHAL, Joël LEVERT a donné pouvoir à Annick SOLIER, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Christian VENGEONS a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Jean BRIARD.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Pierre DEWASNE, Yvonne LE GAC, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20250514-4 : CDV_SPORT_SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES 2025

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, Pré-Bocage Intercom est compétente pour « apporter son soutien financier aux associations sportives affiliées à une fédération sportive ».

La Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations sportives en contribuant au financement global de leurs activités.

21 dossiers de demandes de subventions ont été reçus.

Le comité de pilotage (COPIL) SPORT « subventions » s'est réuni le 22 avril 2025 pour une première analyse des demandes de subventions, au regard des critères établis dans le « règlement d'attribution des subventions aux associations sportives » voté par délibération 20250205-58 du 5 février 2025.

Le COPIL a proposé à la commission cadre de vie du 28 avril 2025, les montants de subventions ci-dessous, pour lesquels la commission a donné un avis favorable.

Propositions de subventions de fonctionnement 2025

Nom association	Montant
AMICALE BOULISTE JURQUOISE	300 €
AS CAHAGNES	7 713 €
AS Collège Charles Lemaitre (Les Monts d'Aunay)	1 000 €
AS Collège Simone Veil (Villers-Bocage)	1 000 €
ASL AJON	1 718 €
ASL NOYERS MISSY	5 225 €
ASVB JUDO	11 223 €
ELAN JUDO CLUB DE L'ODON	2 598 €
GYM DETENTE DE JURQUES	1 000 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE VB	2 995 €
IS CAUMONTAISE	3 475 €
LE NOBLE ART D'AUNAY	2 355 €
PRE-BOCAGE BASKET	8 425 €
SHOTOKAN KARATE AUNAY	5 625 €
SPORTS ET LOISIRS EN PRE BOCAGE	7 800 €
TENNIS CLUB DE CAHAGNES	720 €
TENNIS CLUB DE VILLERS-BOCAGE	3 570 €
USAO	21 528 €
USVB DANSE	4 848 €
USVB FOOTBALL	17 286 €
USVB TENNIS DE TABLE	2 581 €
Montant total	112 985 €

Pour rappel, en échange de l'attribution de subventions, la Communauté de Communes attend les contreparties suivantes :

- La présence du logo de la Communauté de Communes sur l'ensemble des supports de communication de l'association (site internet, réseaux sociaux, affiches, banderoles, vêtements...),
- L'invitation de la Communauté de Communes (vice-présidente en charge du cadre de vie) aux Assemblées Générales de l'association. Invitations à envoyer à resp.cdv@pbi14.fr
- La participation de l'association au Forum des associations du Pré-Bocage (année N-1)

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2025 aux associations sportives selon les modalités précitées
- **DE PRECISER** que les subventions seront versées aux associations sportives sous réserves de présentation de l'ensemble des pièces justificatives
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250514-20250514-4_DEL-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025